

Chronique de criminologie

David Scheer

Aspirant au Fonds national
de la recherche scientifique
(FNRS), Centre de Recherches
Criminologiques,
Université Libre de Bruxelles (ULB)

Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison

De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation

Introduction

Comment la prison tient-elle debout, à la fois en tant que bâtiment occupé et qu'institution reproduite ? Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de morts, d'émeutes, de suicides, de révoltes, de grèves... en prison ? Les analyses scientifiques sur la prison expliquent cette passivité et cette reproduction, en proposant des interprétations macro-socio-économiques (Rusche, Kischeimer, 1939), historiques (Foucault, 1975), micro-sociologiques (Goffman, 1968) ou psychologiques (Cohen, Taylor, 1974). Partir du concret, des choses simples, du banal et de l'habituel permet d'évoquer l'espace carcéral ; et au travers de l'espace carcéral, l'institution pénitentiaire. Porter l'attention sur cette institution dont l'échec a été maintes fois démontré, mais qui ne cesse d'être reproduite éclaire cette question un peu provocatrice peut-être.

Par l'analyse de l'architecture pénitentiaire, ou plus largement de l'espace

carcéral, et en mettant le sujet (détenu ou professionnel) au centre de l'analyse – puisque c'est là l'objet et la démarche de notre thèse de doctorat en criminologie¹ –, il est possible d'éclairer cette question. Il est possible d'éclairer les figurations des concepteurs de l'espace pénitentiaire bâti ainsi que les manières de l'habiter, professionnellement ou le temps de l'incarcération. Le fait de se pencher sur des objets particuliers – le « déjà là » – de l'architecture carcérale permet de tisser une série de fils interprétatifs concernant les rationalités pénitentiaires qui produisent (et que produisent) les établissements destinés à la détention pénitentiaire. En d'autres termes, le bâti carcéral renseigne sur l'affaiblissement, le morcellement ou l'avènement de dialectiques de rationalités ou de registres de légitimation(s) de l'institution pénitentiaire contemporaine.

Il s'est agi, dans cette recherche doctorale, de dépasser la tautologie « carcéralocentriste » (Chantraine, 2009) pour

(1) D. Scheer (2016), *Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation*, thèse de doctorat en criminologie (dir. Ph. Mary), Université Libre de Bruxelles. Soutenance publique : 28 avr. 2016.

étudier la matérialité – les objets de l'architecture – à la fois en tant que résultat et pour ce qu'elle fait faire aux acteurs.

« *Le carcéralocentrisme est donc une idéologie qui, comme toute idéologie, repose sur une tautologie fondamentale. Une fois délestée de son habillage rhétorique, cette tautologie peut se résumer très simplement à deux propositions : 1) "la prison existe parce qu'elle est inévitable" ; 2) "les contraintes sécuritaires sont ce qu'elles sont parce qu'elles sont nécessaires" » (Chantraine, 2009 : 105).*

À ce dessein, des immersions de type ethnographique ont été menées au sein de trois établissements pénitentiaires contrastés en Belgique : les prisons d'Obristan (1876), d'Arstotzka (2002) et de Kolechia (2014)². Les observations fines de la banalité quotidienne au sein des zones de détention de ces prisons – pour un total dépassant les 2400 heures de présence dans les murs – ont été complétées par des entretiens semi-directifs avec les acteurs pénitentiaires et des discussions informelles consignées dans des journaux de terrains. À côté de ces établissements pénitentiaires qui constituent les terrains principaux de recherche, d'autres données ont contribué à l'élaboration de l'analyse : un terrain ethnographique secondaire d'un mois dans la plus vieille prison belge encore en fonction, l'analyse de projets pénitentiaires avortés, et le suivi du processus de conception d'une future prison. Des entretiens ont également été menés avec des membres du personnel de l'administration pénitentiaire (concernés, de près ou de loin, par les questions d'architecture carcérale), des archi-

tectes (de projets avortés, de prisons construites ou de prisons futures) et des professionnels jouant un rôle dans le processus de conception des bâtiments pénitentiaires dans les récents partenariats publics/privés (chefs d'entreprise, ouvriers, membres de jury de sélection, personnels de la régie des bâtiments...). Enfin, une plongée dans les entrailles documentaires a permis de réunir des archives et des documents de conception (cahiers des charges, procès-verbaux de réunions de conception, plans, contrats de partenariat...).

Point d'originalité de notre travail, le traitement des données qualitatives ainsi recueillies et l'analyse du matériau empirique se sont faits au travers d'objets spatiaux communs : le mur, l'escalier, la fenêtre. L'examen de ces dispositifs, tels des prismes qui rassemblent un ensemble de rationalités³ et en dispersent d'autres, sert une étude de l'ordinaire carcéral dans un espace pénitentiaire à la fois habité (subi, approprié, usé, détourné) et figuré (pensé, configuré, agencé, reconfiguré). Les rationalités pointées dans cette recherche doctorale visent à la fois les logiques d'action qui amènent à un état de fait – la matérialité bâtie et les objets qui la compose – et les usages de celui-ci – les pratiques et l'expérience.

Murs d'enceinte : le projet pénitentiaire en question

Le *mur d'enceinte*, en premier lieu, est sans aucun doute l'objet spatial à la fois

(2) Ces trois établissements sont les témoins d'époques et de contextes de construction particuliers. La prison d'Obristan est bâtie dans l'élan de la réforme cellulaire initiée par E. Ducpétiaux, premier inspecteur général des prisons et des maisons de bienfaisance en Belgique. La prison d'Arstotzka est construite comme « prison modèle », dite de « haute sécurité », au début des années 2000. La prison de Kolechia, très récente, est l'un des premiers établissements pénitentiaires construits en partenariat public/privé en Belgique. Les noms des établissements ont été modifiés.

(3) Le terme rationalité renvoie, dans cette recherche doctorale à ce que l'on peut déceler (la « raison » dans son sens premier et non philosophique). O. Razac définit la rationalité au travers d'un « jeu entre des formations de discours possédant une certaine consistance interne » (Razac, 2014 : 228). Le terme « rationalité » renvoie à la notion de logique (si l'on écarte, ici aussi, la dimension cartésienne du terme).

le plus symptomatique de la prison et le plus immuable, en apparence du moins. Il est l'objet symbolique par excellence : le mur infranchissable, support de la visibilité exemplaire de l'institution pénitentiaire. Les contraintes architecturales qui pèsent sur le mur d'enceinte sont restées, à peu de choses près, relativement identiques de 1830 à 2016. Le mur doit être robuste, plein et assez haut – la hauteur de six mètres traversant les âges. Les concertinas et autres barbelés sont désormais remplacés par un bulbe anti-évasion. Autre évolution mineure : les zones « mortes » (chemins de ronde, no man's land) qui bordent le mur (des côtés externe et interne) ont été spécifiées assez tard dans l'histoire des cahiers des charges, notamment avec le déplacement des prisons hors des villes et l'importance croissante accordée à la sécurisation passive des établissements. Ainsi, les prisons les plus modernes voient leur mur d'enceinte triplé d'un grillage en deçà et au-delà de son tracé.

Le mur d'enceinte est également le support de délégation premier de l'institution pénitentiaire. En effet, il est la justification ultime (peut-être la seule qui fonctionne un tant soit peu), à savoir la clôture des établissements pénitentiaires, et donc leur circonscription stricte. À l'intérieur du mur d'enceinte, le même espace carcéral est censé répondre aux fonctions diverses et variées – parfois paradoxales, voire aporétiques – de l'institution (Milhaud, 2015) : punir, séparer, contrôler, neutraliser, amender, corriger, protéger, réinsérer. Peu importe la structuration de l'espace interne – censé répondre à cet assortiment de missions –, le mur d'enceinte constitue une garantie. Il justifie la prison et masque « un écart entre la justification de la prison et sa fonction réelle » (Milhaud, 2015, 148).

Ce mur – délimitant, cachant et justifiant ainsi ce qu'il circonscrit – fait pourtant l'objet de mutations temporelles, si matériellement à la marge, néanmoins importantes en terme de projet. Le mur est le fruit d'une manière de penser l'ar-

chitecture des édifices carcéraux, mais également de l'importance accordée à l'institution pénitentiaire en tant que « service public ».

Les premières prisons édifiées sur le territoire belge – Ducpétiaux étant alors inspecteur général des prisons et des maisons de bienfaisance – sont construites en ville (ou à ses abords directs) et intègrent le paysage urbain. Vues de l'extérieur, les prisons sont à dimension humaine. Les hauts murs d'enceinte reçoivent une attention particulière et sont découpés horizontalement ; les premiers 120 centimètres sont en béton, le reste en briques rouges à l'instar des habitations avoisinantes. Quelques portes d'accès, verrouillées en permanence pour la plupart, sont percées et donnent une impression de bâtiment vécu, presque habité. Fidèle à la conception humaniste de Ducpétiaux, la prison d'Obristan (par exemple) est un édifice qui fait partie intégrante de la vie urbaine et qui vise l'amendement des personnes incarcérées en vue de leur réintégration dans la société.

Quelque 130 années plus tard, les prisons belges offrent une inscription dans le paysage totalement différente. Prison symptomatique du virage sécuritaire et de la délocalisation des établissements pénitentiaires vers les campagnes, la prison d'Arstotzka (2002) arbore un mur d'enceinte dans son plus simple appareil : le béton nu. Volontairement, toute fantaisie est exclue. Le grillage qui institue un no man's land au pied de cette circonscription périmétrique ainsi que le bulbe anti-évasion renforcent l'aspect fonctionnel – uniquement fonctionnel – du mur d'enceinte. Ce dernier est réduit à sa raison d'être première : circonscrire et empêcher le passage dans un sens comme dans l'autre.

Les prisons les plus récentes reprennent l'image d'un mur d'enceinte très fonctionnel : doublage du dispositif avec un grillage, bulbe anti-évasion, béton brut, mur nu ; tout en adoptant certaines sin-

gularités. Ainsi, les abords de la prison de Kolechia (2014) sont relevés afin de diminuer la visibilité du mur d'enceinte depuis les voiries proches. La prison se veut ainsi, si pas invisible, du moins discrète (presque cachée). De plus, le mur d'enceinte reçoit quelques appareils : à deux endroits (toujours visibles depuis la voie publique) des polymiroirs reflètent les champs ou le ciel et créent ainsi une « cassure » visuelle dans le mur longiligne. Cependant, cette intervention architecturale est complètement extrinsèque à l'institution carcérale elle-même. En effet, les bâtiments publics belges doivent désormais consacrer 1 % de leur budget de conception/construction à l'intégration d'œuvres artistiques au sein du bâti. Partant, des artistes sont convoqués par les architectes pour intervenir dans l'édifice pénitentiaire ; l'administration pénitentiaire ou le ministère de la Justice n'intervenant pas (autrement que par le veto potentiel) dans le processus.

S'attarder un instant sur le mur d'enceinte – sans même pénétrer à l'intérieur des prisons – permet déjà de questionner la dissolution du projet de l'institution pénitentiaire et, plus largement, de la pensée carcérale. L'investissement dans la brique dans une visée de réforme est passé par le rétrécissement de l'attention des concepteurs sur la seule sécurisation ; la conception pénitentiaire réside désormais dans la reproduction stérile d'une architecture blindée.

Lorsque le mur d'enceinte est franchi, les bâtiments pénitentiaires s'ouvrent au regard. L'agencement spatial – censé poursuivre l'ensemble des objectifs attribués à l'incarcération – est composé de dispositifs typiques du contrôle (des sas, des grilles, des tourniquets) et d'objets architecturaux communs (des couloirs, des locaux, des escaliers). La structuration de lieux et la mise en relation des espaces (et donc des individus) révèlent, au travers des pratiques de circulations, des modalités de détention contrastées. Le cas des *escaliers* est ici symptomatique.

Escaliers : le programme pénitentiaire incarné

Dans la prison d'Obristan, les escaliers semblent avoir été placés par les architectes de manière naturelle. En effet, ils sont nombreux et situés à chaque début et fin de couloir afin d'atteindre les deux étages supérieurs (coursives). Cette situation sert tout à fait le projet de réforme carcérale de Ducpétiaux, à savoir un espace pénitentiaire simple, facilement lisible afin d'engendrer l'ordre de manière naturelle, et diminuant les fatigues physiques du personnel afin qu'il se concentre sur sa mission première : inculquer des valeurs morales saines aux personnes incarcérées.

Les prisons modernes, décrites dans des cahiers des charges extrêmement technicistes et bâties pas des architectes de la Régie des bâtiments, révèlent une tout autre structuration de l'espace interne. Encore une fois, le positionnement et la description même des escaliers témoignent de l'orientation « politique » de l'établissement. La prison d'Arstotzka comprend ainsi deux seuls escaliers composés d'une gaine grillagée et de grilles verrouillées à chaque étage. Ces escaliers ne sont plus situés dans les ailes de détention – qui sont par ailleurs segmentées en étages –, mais autour d'un imposant centre de commandes garant de toutes les circulations internes. Un escalier accueille les personnes qui montent les étages, l'autre est destiné aux mouvements descendants. Cette réalité physique est imposée dans un cahier des charges qui définit les critères de sécurité de l'établissement (sans faire mention d'autres éventuelles missions pénitentiaires).

Les prisons les plus contemporaines, telles que celle de Kolechia, semblent issues d'un savant mélange – ou, en tout cas, d'un mélange – des établissements qui précèdent. Justifiées par le fait que le modèle précédent ne fonctionne pas et qu'il faut retourner au modèle

antérieur (qui semble plus opérationnel malgré la vétusté), et sans oublier les avancées technologiques contemporaines, ces nouvelles constructions reprennent l'utilisation des coursives, l'ouverture visuelle des espaces et les escaliers sous forme de cages percées à chaque étage. Ceux-ci retournent sur les ailes de détention.

Dans le premier cas, les escaliers – dans la manière dont ils mettent en relation les lieux – servent le projet de réforme carcérale. Dans le second, la sécurité comme seul objectif remplace progressivement les objectifs de la prison. Enfin, la modernisation des dispositifs techniques associés au retour à un agencement antérieur se trouve difficilement justifiée autrement que la présence d'un programme (le cahier des charges).

Fenêtres : de l'hybridation d'un dispositif à l'expérience

En pénétrant encore un peu plus loin dans les murs, on trouve les *fenêtres*. Disposées spécifiquement à l'intérieur, elles servent alors la surveillance et le contrôle – dans des logiques similaires à celles démontrées par l'escalier – ; placées dans les cellules, elles répondent à une fonction éminemment classique : permettre le passage de l'air et de la lumière. Si la porte et la grille n'ont que peu évolué au cours de l'histoire de la prison, la fenêtre est cependant l'objet de nombreuses modifications architecturales.

La prison d'Obristan, son centre de contrôle à taille humaine et ses étroites fenêtres de cellules placées en hauteur ne laissant qu'un bout de ciel au regard, son agencement général voué à la séparation stricte et à l'amendement, conditionne les acteurs à se tourner vers l'intérieur de l'établissement. Les portes de cellules et les grilles étant

aujourd'hui régulièrement ouvertes, les logiques de collusion et d'adaptation à une matérialité surannée remplacent le projet initial.

Les fenêtres de la prison d'Arstotzka témoignent presque du phénomène inverse : des fenêtres « classiques » flanquées de barreaux *a priori* destinées à un usage classique : ouverture, aération, vue sur l'extérieur. La normalisation de l'usage entre en tension avec un quotidien de détention marqué par l'artificialité de la prise en charge et l'importance de la sécurisation. Des caillebotis sont d'ailleurs placés sur les fenêtres, en doublant les barreaux et annihilant les possibilités d'échanges. La conception originelle reçoit ainsi une rustine performative, destinée, en l'occurrence, à la contention et au contrôle

Dans l'un des derniers établissements pénitentiaires construits en Belgique, la prison de Kolechia, la fenêtre montre toute l'hybridation de rationalités qui réside dans un tel dispositif. Défini dans le cahier des charges comme un outil d'évitement de contact ou de transmission (contention) et selon des exigences précises d'isolation acoustique (normalisation), le châssis de fenêtre est construit par une firme privée (enjeu économique) qui s'est basée sur un modèle existant (importation) afin de passer les tests de résistances de l'administration pénitentiaire (sécurité). Ici encore, cette fenêtre dont les barreaux sont intégrés entre deux épaisses vitres de plexiglas fixes qui coïncent un store dont la remontée n'est pas possible, est au centre de l'expérience du lieu.

Les fenêtres de cellules permettent également de questionner l'espace cellulaire et les manières d'être ou de faire avec cet espace imposé. L'expérience spatiale pénitentiaire – l'« habitation » – passe par l'adaptation d'objets spécifiques (les barreaux qui deviennent étendoirs à linge, par exemple) et l'utilisation d'objets familiers (le lit ou la tasse à café, notamment). Ce dernier

objet – la tasse à café – est utilisé par tous : le détenu en cellule, l'agent pénitentiaire sur sa section, la direction, le thésard en observation... Elle cristallise un quotidien à la fois personnel et collectif. Elle révèle (et crée) des espaces particuliers.

Les lieux où l'on prend le café à la prison d'Obristan sont nombreux. Le café soluble fourni par l'administration pénitentiaire et préparé par les détenus avec les moyens du bord (chaussette en guise de filtre, cannelle comme rehausseur de goût) ou le café des agents pénitentiaires filtré dans un vieux percolateur voyage dans la zone de détention, de section en section, de cellule en cellule... Au sein de la prison d'Arstotzka, des tasses personnelles sont fournies par l'administration pénitentiaire. Néanmoins, la plupart des détenus possèdent leur propre tasse (souvent issue d'un échange ou apportée d'un transfèrement). Les agents, qui ont pourtant accès à une machine à café, apportent régulièrement leur bouteille thermos personnelle, voire installent une machine dans les bureaux. Le café se boit en cellule pour les uns, dans les bureaux pour les autres. Les agents pénitentiaires de la prison de Kolechia jouissent d'une cuisinette pour faire le café. Les détenus, quant à eux, n'ont que le droit de posséder uniquement les bouteilles thermos imposées par l'administration pénitentiaire et les tasses standardisées en plastique distribuées à l'arrivée. Le café est distribué chaque matin, et aucun moyen n'existe pour en préparer en cellule. Le régime de détention particulier (un régime dégressif et des portes de cellules régulièrement ouvertes) engendre des pratiques singulières qui utilisent à la fois cette homogénéité et cette pénurie. Aller faire le café en cuisinette devient une activité ; les thermos identiques permettent leur échange (avec leur contenu, qui n'est pas toujours du café). Les acteurs de l'institution s'adaptent ainsi, s'approprient l'espace, le configurent et le reconfigurent, s'y installent ou le contestent quotidiennement.

De la douleur fantôme à l'emplâtre sur une jambe de bois

L'analyse première des objets architecturaux ici proposée permet de déceler quelques fils interprétatifs qui, une fois tissés, amènent à un raisonnement plus global. En changeant donc de niveau d'analyse, il semble possible de dire quelque chose sur la prison en tant qu'institution.

L'amputation et la douleur fantôme

L'évolution de l'investissement dans l'architecture carcérale, réduite progressivement au blindage et à la duplication, témoigne d'un effritement de la pensée pénitentiaire. Cette amputation – le « projet carcéral » étant rayé des débats – révèle, plus que jamais, le paradoxe ontologique de l'institution pénitentiaire : sa reproduction et la reproduction simultanée de son échec. Or, si la prison naît avec son échec (Foucault, 1975), l'architecture carcérale du 19^e siècle visait à rectifier le tir. L'évolution du bâti pénitentiaire ne semble même plus investir dans cette tentative. Si la réforme cellulaire visait l'amélioration de la prison comme moyen d'amendement – une architecture entièrement tournée vers l'amendement, associée à une réforme pénale plus large : peines courtes, mesures éducatives... –, la prison moderne vise la sécurisation maximale et le contrôle, sans aucune autre forme de projet pénitentiaire – des hauts murs, un espace fractionnant. Plus qu'une paralysie de la prison (Cauchie, Kaminski, 2007), nous assistons à une forme d'embourbement d'une logique pénale appuyée sur la prison. De nombreux auteurs désignent un durcissement de la pénalité, voire un virage punitif (Foucault, 1975 ; Garland, 1985 ; Deleuze, 1990 ; Wacquant, 1999 ; Cartuyvels, Mary, Réa, 2000 ;

Mary, 2003⁴). L'architecture pénitentiaire semble suivre une voie similaire. Or, si l'objectif de sécurisation supplante les missions pénitenciaires, le processus s'arrête ici en butant contre la mission « officielle » de la prison : la réinsertion dans la société. La pensée carcérale, à défaut d'aller jusqu'au bout, ne va nulle part⁵. Cette aporie de la pénalité révèle directement la difficulté qu'éprouve la justice pénale à s'écarter du modèle de la prison. La critique de M. Foucault (1975) sur le discours participant à la reconduction permanente du système carcéral est toujours d'actualité.

L'architecture carcérale se vidant de son sens jusqu'à être amputée de la pensée pénitentiaire, il s'agit désormais pour le gouvernement et l'administration pénitentiaire de justifier une politique carcérale toujours expansionniste. L'argument de la sûreté est régulièrement mobilisé (mais, nous l'avons vu, il ne va, par un heureux hasard, jamais jusqu'au bout). Le pragmatisme mathématique vise également à justifier la reproduction de la prison comme remède à la surpopulation – perçue comme une sous-capacité plutôt que comme une sur-incarcération –, en présentant l'extension du parc pénitentiaire comme une solution à un problème créé par la politique pénale et la prison elle-même. Des registres de légitimation discussifs foisonnent également, de la récupération de lexiques forts – « la [route] relie deux villes proches fortifiées par Vauban. Les places fortes imaginées par celui-ci sont le point de départ du concept de la prison. [Le complexe] est entouré d'un mur de béton de 6 mètres de haut [...]. Ce mur est la sécurisation périmétrique et la fortification de la prison »⁶, présente la régie des bâtiments pour l'une des dernières

prisons construites en Belgique – à la création d'un répertoire plus innovant, voire lyrique – « le parti adopté est de créer une "prison-paysage". Le mur d'enceinte n'excède pas 6 m de hauteur. Des plantations d'arbres créent l'ombrage [...]. Les couleurs restent dans une gamme choisie dans les couleurs des champs. Dans l'enceinte, le projet s'organise sur le schéma d'une fleur : le bouton de la "fleur" pour la zone cellulaire reliée par une "tige" au bâtiment d'entrée »⁷, est stipulé sur la plaquette de présentation d'un bâtiment issu du même programme de construction.

Ces légitimations d'une institution amputée de sa légitimité continuent à faire vivre le mythe de la prison comme une « évidence » (le « carcéralocentrisme » évoqué en amont), telle une douleur fantôme.

Prothèse et emplâtre

En se penchant sur les objets de l'architecture qui évoluent sans cesse, nous pouvons tenter de déceler des formes d'évolution, voire de mutation, de l'institution pénitentiaire. Or, l'évolution du bâti carcéral se caractérise davantage par la multiplication des rationalités qui s'entrecroisent que par une transformation franche. Ainsi, des logiques aussi variées que contradictoires – resocialiser et isoler, normaliser et contenir, responsabiliser et interdire, pacifier et contraindre, réinsérer et exclure –, associées à des considérations étrangères – le coût économique, l'intégration paysagère, la rationalisation du personnel –, font de la prison ce qu'elle est : un trop-plein. La prison déborde abondamment de contre-sens qu'elle fini par se vider de son sens (s'il en est un).

(4) Sans revenir sur les différences, substantielles, entre les interprétations, les auteurs cités ici évoquent respectivement la « société disciplinaire », un « continuum correctionnel », la « société de contrôle », un « État pénal », un « État social-sécuritaire » et une « pénalisation du social ».

(5) En caricaturant, si la pensée carcérale assumait la tendance à la sécurisation comme un véritable projet, la prison viserait à enfermer définitivement (voire à rétablir la peine de mort), seule forme d'évitement total du risque.

(6) « [Prison XI], nouvelle prison », plaquette de présentation, Régie des bâtiments, 2011.

(7) « [Kolechia], nouvelle prison », plaquette de présentation, Régie des bâtiments, 2011.

À cette surcharge s'ajoute le développement d'un discours managérial entourant la justice pénale, y compris l'administration pénitentiaire (Kaminski, 2002), la tendance à la responsabilisation ou la référence au « juste dû »⁸ (Mary, Bartholeyns, Béghin, 2006), l'injonction à l'activation des détenus (Mincke, Lemonne, 2014 ; Kozlowski, Scheer, 2015 ; Scheer, 2015). L'analyse de l'institution pénitentiaire, centrée sur l'architecture carcérale dans le cadre de cette recherche doctorale, tend à montrer que ces développements n'impliquent pas de mutation, ni de forme ni de fond, de la pensée pénitentiaire. La prison reste immobile face aux savoirs post-modernes.

Dès lors, ce sont les pratiques et les usages, les manières dont les individus qui sont quotidiennement pris dans l'espace pénitentiaire s'en emparent, qui font que la prison n'implose pas. La prison, aussi inféconde soit-elle, n'est que rarement remise en question au sein des murs ; la banalité quotidienne au sein des murs consistant à ne cesser d'essayer de rendre la prison habitable – le temps de la détention pour les uns ou professionnellement parlant pour les autres – ou à tenter de redonner un sens à la prison – permettre une vie collective, instaurer un régime de détention. Mais ces efforts restent des emplâtres qui ne remplaceront jamais le membre amputé (la pensée pénitentiaire), ni même ne feront disparaître la douleur fantôme discrète derrière la prothèse (la reproduction stérile de modèles impensés)... jusqu'à ce que se décolle le sparadrap laissant apparaître, dans une douleur muette, les fissures d'une prothèse elle-même maladroitement fixée sur la plaie béante de l'échec pénitentiaire.

Bibliographie

CARTUYVELS Yves, MARY Philippe, REA Andréa (2000), L'État social-sécuritaire, in VAN CAMPENHOUDT Luc et al. (dir.),

Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques, Bruxelles, Éditions Labor, pp. 407-429.

CAUCHIE Jean-François, KAMINSKI Dan (2007), L'innovation pénale : oxymore indépassable ou passage théorique obligé ?, *Champ pénal*. URL : <http://champpenal.revues.org/document1353.html>.

CHANTRAINE Gilles (2009), Les savoirs des prisons : rationalité punitive et savoirs critiques, *Tracés*, n° 9, pp. 90-110.

COHEN Stanley, TAYLOR Laurie (1974), *Psychological Survival. The Experience of Long Term Imprisonment*, New York, Vintage Books.

DELEUZE Gilles (1990), Post-scriptum sur les sociétés de contrôle, *L'Autre Journal*, n° 1.

FOUCAULT Michel (1975 [2007]), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

GARLAND David (1985), *Punishment and welfare. A history of penal strategies*, Aldershot, Gower.

GOFFMAN Erving (1968), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les éditions de Minuit.

KAMINSKI Dan (2002), Troubles de la pénalité et ordre managérial, *Recherches sociologiques*, vol. 1, pp. 87-107.

KOZLOWSKI Guillermo, SCHEER David (2015), Haren, le future village pénitentiaire, *La Revue nouvelle*, n° 6, pp. 39-46.

MARY Philippe (2003), *Insécurité et pénalisation du social*, Bruxelles, Éditions Labor.

MARY Philippe, BARTHOLEYNS Frédérique, BEGHIN Juliette (2006), La pri-

(8) Modèle rétributiviste dans lequel la responsabilité individuelle est avancée à la fois dans une logique de sanction dure et sévère et dans une logique de resocialisation volontaire.

son en Belgique : de l'institution totale aux droits des détenus ?, *Déviance et Société*, vol. 30, n° 3, pp. 389-404.

MILHAUD Olivier (2015), l'enfermement ou la tentation spatialiste. De « l'action aveugle, mais sûre » des murs de prisons, *Annales de géographie*, n° 702-703, vol. 2, pp. 140-162.

MINCKE Christophe, LEMONNE Anne (2014), Prison and (I^e)mobility. What about Foucault ?, *Mobilities*, vol. 9, n° 4, pp. 528-549.

RUSCHE Georg, KIRCHHEIMER Otto (1939 [1968]), *Punishment and Social*

Structure, New York, Columbia University Press.

SCHEER David (2015), « Condamnés à l'immobilité ». La prison contemporaine en quête de discipline, *SociologieS*, URL : <http://sociologies.revues.org/5176>.

SCHEER David (2016), *Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation*, thèse de doctorat en criminologie, Université Libre de Bruxelles.

WACQUANT Loïc (1999), *Les Prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.

